UQO DÉCANAT DES ÉTUDES

DE-2C-4.0
(2026-11-02)

DÉCISION DU JURY D'ÉVALUATION

Essai de 2e cycle

Notez que le masculin est utilisé afin d'alléger le texte.

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT	
Code permanent :	
Prénom et nom :	
Nom du programme : **Code :**	
Trimestre d'admission :	**Trimestre en cours :**
Régime d'études demandé à l'admission (ou révisé) :	temps complet ☐ temps partiel ☐
Titre de l'essai :	

RÉSERVÉ AU PRÉSIDENT DU JURY			
Prénom et nom du président du jury :			
Il s'agit : ☐ de la 1ère lecture ☐ de la relecture finale après corrections majeures.			
DÉCISION - *prise à l'unanimité*			
☐ **Acceptation** sans modification ou avec des corrections mineures à apporter sous la supervision du directeur de recherche			
☐ **Retour** à l'étudiant pour corrections majeures à apporter avant une deuxième lecture par le jury			
☐ **Rejet** de l'essai de 2e cycle			
MENTION - *décision majoritaire*			
☐ Excellent	☐ Très bien	☐ Bien	☐ Échec

En qualité de président du jury, je certifie que les règles ont été suivies conformément à la section IV du *Règlement des études de cycles supérieurs.*

De plus, j'atteste avoir produit la synthèse des évaluations et rempli le formulaire « Décision du jury d'évaluation - essai de 2e cycle » en respectant l'échéance.

_____ _____

Signature du président du jury **Date**

Suite au verso

RÉSERVÉ AU RESPONSABLE DE PROGRAMME ET AU DIRECTEUR DE RECHERCHE

J'atteste avoir reçu l'évaluation de chaque membre du jury, la synthèse des évaluations ainsi que la décision du jury d'évaluation de l'essai de 2e cycle, en provenance du président du jury.

Signature du responsable de programme **Date**

J'atteste avoir reçu l'évaluation de chaque membre du jury, la synthèse des évaluations ainsi que la décision du jury d'évaluation de l'essai de 2e cycle, en provenance du président du jury.

Signature du directeur de recherche **Date**

Article du *Règlement des études de cycles supérieurs* en lien avec ce formulaire :

SECTION IV – ÉVALUATION DE L'ESSAI AU DEUXIÈME CYCLE

10.14 Jury et règles d'évaluation de l'essai de deuxième cycle (p. 69)